CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE



NATURE DU CONTRÔLE (3) DATE DU CONTRÔLE N° DU PROCÈS-VERBAL Volontaire total 27/10/2025 25036620 (7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE (6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ Défavorable pour défaillances majeures Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié (8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire Défaillance(s) majeure(s) 1.1.13.a.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE minimale atteinte). AVG.AVD. 1.1.14.a.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour usé, Non concerné par un contrôle technique volontaire AVG.AVD. 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD. 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES: Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage N° D'AGRÉMENT : S013S227 inadapté, AVG, AVD. 6.2.3.b.2. PORTES ET POIGNEES DE PORTE : Une portière est susceptible de s'ouvrir (9) RAISON SOCIALE: MARIGNANE AUTO BILAN inopinément ou ne reste pas fermée (portes coulissantes), ARD. (3) COORDONNÉES : Tel.: 0442888800 Défaillance(s) mineure(s) Espace Carthage 3.4.1.b.1. ESSUIE-GLACE: Balai d'essuie-glace défectueux, AV. 4.5.2.a.1. REGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale 13700 MARIGNANE d'un feu de brouillard avant, AVG,AVD. (9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR 5.2.3.i.1. PNEUMATIQUES: La pression des pneumatiques est anormale ou incontrôlable, AVG, ARG, AVD, ARD. N° D'AGRÉMENT: 013S1363 6.2.1.a.1. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément SIGNATURE : endommagé, ARD,C. IDENTIFICATION DU VÉHICULE Date de 1^{ère} mise (2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation en circulation GM-109-VY (F) 03/07/2023 21/03/2023 Магаия Désignation commerciale SCUDO FIAT (1) N° dans la série du type (VIN) (5) Carégorie internationale Genre VXFVFEHTMN7068375 NI CTTE Type/CNIT Énergie N10FATCT2892037 GO Document(s) présenté(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice (4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES 25073 MENTIONS LÉGALES

- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.
- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).
- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique.
- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).
- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.

AVANT		ARRIERE	
G	D	G	D
+1.	3m/Km		
	4%		7%
1123daN		686daN	
391daN	371daN	208daN	213daN
6%		3%	
391daN	371daN	208daN	213daN
65%			
	G +1. 11: 391daN	G D +1.3m/Km 4% 1123daN 391daN 371daN 6% 391daN 371daN	G D G +1.3m/Km -4%

Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 18%

Emissions à l'échappement :

Opacité des fumées (0.51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1

Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-1.5%	-3.8%	
	Feux de brouillard avant(-3,5% a -1,0%)	-4.0%	-4.0%